

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 11

Séance du 01 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le premier juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 01 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Eric MORVAN, Laurence PICOT, Isabelle BILAND-PERENNES, Claudine CHATEIGNER, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR, Aude SCALABRE, Bruno DOUANNE

Représentés: Anais CAPARROS par Denis CELADON

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Eric MORVAN

Objet: APPROBATION DU PV DU 23 MAI 2020 - DE 2020 017

Le procès verbal de la séance du 23 mai 2020 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2019 - DE 2020 018

Monsieur CELADON, Maire donne la parole à Madame BEAUVAIS, 1^{ère} adjointe. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		72 312.78		86 872.44		159 185.22
Opérations exercice	254 367.47	162 378.05	98 345.51	111 593.19	352 712.98	273 971.24
Total	254 367.47	234 690.83	98 345.51	198 465.63	352 712.98	433 156.46
Résultat de clôture	19 676.64			100 120.12		80 443.48
Restes à réaliser	121 980.00	96 491.41			121 980.00	96 491.41
Total cumulé	141 656.64	96 491.41		100 120.12	121 980.00	176 934.89
Résultat définitif	45 165.23			100 120.12		54 954.89

Monsieur CELADON ayant quitté la salle, Madame BEAUVAIS demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2019 conforme au Compte de Gestion dressé par Monsieur DE LAMBERTERIE, receveur municipal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - DE 2020 019

Le Conseil Municipal

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	86 872.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	80 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	13 247.68
Résultat cumulé au 31/12/2019	100 120.12
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	100 120.12
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	45 165.23
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	54 954.89
B.DEFICIT AU 31/12/2019	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Objet: PROPOSITION DU TAUX DES TAXES - DE 2020 020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des bases d'imposition de 2020 des taxes d'habitation et foncières.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.48 %

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: SUBVENTIONS 2020 - DE 2020 021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'aucune subvention n'a été attribuée depuis 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas attribuer de subventions pour l'année 2020.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: BUDGET PRIMITIF 2020 - DE 2020 022

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2020,

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2020 comme suit :

- section de fonctionnement : 158 956.89 €
- section d'investissement : 189 679.13 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: LISTE DES CONTRIBUABLES POUR LA CCID - DE 2020 023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner les membres de la CCID.

La CCID joue un rôle en matière de fiscalité directe locale :

- Elle participe à l'évaluation des valeurs locatives, servant de base d'imposition, des constructions nouvelles,
- Elle signale à l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties,
- Elle dresse la liste des locaux de référence et des locaux types permettant de déterminer la valeur locative des différents biens soumis aux impositions directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises)...

L'article 1650-1 du code général des impôts (CGI) prévoit qu'il est institué dans chaque commune une commission communales des impôts directs composé du maire (ou de son adjoint délégué) et de six commissaires dans les communes de 2000 habitants ou moins.

Ces membres sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) sur proposition du conseil municipal d'une liste de contribuables de la commune, dont un titulaire et son suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

La liste doit ainsi être composée de :

- 24 contribuables (dont 12 titulaires et 12 suppléants) dans les communes de 2000 habitants et moins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'adresser à la DDFIP la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ROUFFIAC ISABELLE	BOURDON LIONEL
DUVERT DENIS	BEAUVAIS CHRISTIAN
VALEUR MARTINE	THIERRY GERARD
FERRET AGNES	MOREAU PHILIPPE
MONSALLIE IRENE	WAGNER BENOIT
THIERRY CARINE	GUERIN DANIELLE
PATEAU CORINNE	GAUTHIER REMY
MOREAU LUC-OLIVIER	LA BRUYERE NICOLE
MAURIN THOMAS	PEDRERA MICHELE
PANNESE PASQUALE	DESAGNAT CAROLINE
HERRERA ERIC	MOREIRA DA COSTA SERGIO
DARVILLE CAMILLE (HC)	HOUY CLAUDE (HC)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- * les travaux du Gîte avancent, un nouveau planning a été établi suite à la période de confinement.
- * un litige est en cours avec un administré concernant le mur longeant la mare situé rue de la Fourche. Une expertise a eu lieu en janvier, le dossier a été transmis à un avocat par le biais de l'assurance de la commune.
- * une table de pique nique va être installée près du jeu de boules.
- * scolarité élémentaire et maternelle nouveau RPI de Saint Pierre les Nemours : une réunion a eu lieu avec le directeur de Transdev et les élus des communes de Châtenoy, Chevrainvilliers et Ormesson afin de revoir les circuits proposés par le Département pour le transport. Après cette réunion, un courrier a été transmis au Département qui a mis en place un circuit spécial pour desservir uniquement ces 3 communes, le temps de trajet a été réduit de plus de moitié. Suivant l'école de destination le trajet durera entre 20 et 35 min.
- * CC du Pays de Nemours : le bureau va être renouvelé le 8 juillet 2020.
- * Madame BEAUVAIS demande qu'une information soit diffusée pour que les propriétaires de chiens ne les laissent pas divaguer sur le domaine public et sont priés sur le même domaine public de les tenir en laisse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.

Le Maire,



Denis CELADON